



COMPTE RENDU DU BUREAU du jeudi 05 juillet 2017

Assistaient à la réunion : François Baroin, Christian Bilhac, Christian Estrosi, Marc Fesneau, André Flajolet, Françoise Gatel, Annie Genevard, Jean Girardon, Mohamed Gnabaly, Antoine Homé, Pierre Jarlier, André Laignel, Philippe Laurent, Agnès Le Brun, Gilles Leproust, Isabelle Maincion, Hervé Marseille, Jean-Louis Puissegur, Alain Richard, Pierre-Alain Roiron, Christophe Rouillon, Catherine Troendle, Bernard Vauriac.

Au titre des membres associés : /

Etaient excusés : Marie-Hélène Amiable, Natacha Bouchart, François Deluga, Charles Guéné, Marc Laffineur, Patrick Molinoz, Martial Passi, Edouard Philippe, François Pupponi, André Rossinot, Sylvine Thomassin, Michel Vergnier.

Au titre des membres associés : Stéphane Beudet, Vanik Berberian, Marc Vuillemot, Daniel Cattelain, Caroline Cayeux, Gérard Collomb, Olivier Dussopt, Guy Geoffroy, Charles-Eric Lemaigen, Jean-Luc Moudenc, Jean-François Rapin, Marie-Noëlle Battistel.

Assistaient également à la réunion :

Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général
Claire Germain, directrice adjointe
Eric Pareydt, chargé de mission auprès du directeur général
Caroline Girard, chef de cabinet du président
Benjamin Pasquier, conseiller du 1^{er} vice-président délégué

Et pour les services :

Claire Agostini, Sylvain Bellion, Xavier Brivret, Nathalie Brodin, Geneviève Cerf-Casau, Amandine Cleto, Charlotte de Fontaines, Pauline Delaere, Nelly Deniot, Marion Didier, Assane Fall, Angèle Ferchaud, Sébastien Ferriby, Nathalie Fourneau, Marie-Hélène Galin, Agnès Gaubert, Claire Gekas, Marie-Cécile Georges, Judith Mwendu, Alexandre Norguet, Sylviane Oberlé, Thomas Oberlé, Véronique Picard, Annick Pillevesse, Jean-Marc Pire, Florent Philippe, Julie Roussel, Emilia Sardo, Gwénola Stephan, Pauline Tivelet, Alexandre Touzet, Elodie Vin, Olivier Yviquel.

Le Président François Baroin remercie les élus de leur présence et d'avoir accepté d'avancer la réunion à 8h30, compte tenu de la cérémonie d'hommage national à Simone Veil, aux Invalides.

Il informe avec beaucoup de tristesse et d'émotion de la **disparition de Patrick Masclet**, maire d'Arleux de 1995 à février 2017, qui était passionnément attaché à sa commune. Très à l'écoute de ses concitoyens, il était unanimement apprécié par ses qualités de chaleur humaine et de disponibilité.

Dans ses fonctions de sénateur, conseiller départemental, conseiller régional et vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis, il a beaucoup œuvré pour la complémentarité entre territoires urbains et ruraux.

En tant que Président de l'Association des Maires du Nord depuis 2002, il a fortement contribué au développement des services d'information et de formation pour l'ensemble des élus de son département.

Au sein du Bureau de l'AMF il a en tant que Président de la commission de la Cohésion sociale, apporté sa très grande expérience de terrain dans ce domaine.

Le Président informe également le Bureau de **l'élection de Philippe Laurent comme Président de Mairie 2000** par le conseil d'administration. Il succède à Jacques Pélissard.

Il indique les différents **mouvements de personnel récents** à l'AMF :

- Retour de Caroline GIRARD, cheffe de Cabinet du Président de l'AMF.
- Arrivée de Taylor BESSIERE, développeur informatique au sein du département des finances et des moyens généraux, chargé du développement des applications et des adaptations nécessaires des serveurs.
- Arrivée d'Amandine CLETO, au service communication.
- Arrivée de Pauline TIVELET qui remplace Carole ESCLAPEZ, Chargée de mission Europe International, pendant son congé de maternité.
- Prochain départ de Jean-Christophe LE NEINDRE, Lieutenant-Colonel de gendarmerie, chargé de mission auprès du Directeur général et plus particulièrement auprès de Geneviève CERF-CASAU sur les problèmes de sécurité et de radicalisation et d'Eric PAREYDT sur la ruralité. Il est muté au 1er août auprès du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Education nationale
Son successeur, le Lieutenant-Colonel Juan COMPANIE, rejoindra l'AMF début août.

Le Président présente le **calendrier des Manifestations AMF** de la fin du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre :

- **Eolien et territoires** : concilier paysages et transition énergétique. Cette Rencontre de l'AMF a eu lieu le 4 juillet et a réuni une centaine de participants.
- **Rencontre de l'AMF le 4 octobre** sur la lutte contre l'habitat indigne
- **Assises** des communes nouvelles **le 12 octobre**
- **Une Rencontre sur l'éducation** devrait également avoir lieu au cours du 2^{ème} semestre.
- **Le calendrier des instances** : Comité directeur et Bureau est remis ce jour.
- **Le 100^{ème} Congrès** du 21 au 23 novembre avec la journée Outre-mer le 20 novembre.

SUJETS D'ACTUALITE

Le Président présente les sujets d'actualité en cours.

- **Conférence nationale des territoires** : le Président François Baroin présente l'organisation de la conférence.

Elle doit se tenir **le 17 juillet** prochain au Sénat et associer les associations nationales représentatives d'élus locaux, les présidents du CSFPT, du CNEN et du CFL, des parlementaires, et le Gouvernement. Pour le bloc local, l'AMF et l'ADCF ont été invitées et l'AMF a proposé aux autres présidents des associations du bloc local (France Urbaine, Villes de France, APVF, AMRF) de faire partie de la délégation.

La Conférence est structurée sur une journée ; le matin sera consacré à une rencontre plénière avec les associations d'élus sous la présidence du Premier ministre et, l'après-midi, à 5 ateliers thématiques co-présidés par les élus et les ministres, sur les thèmes suivants : structures territoriales, compétences, pacte financier, fractures territoriales, transformation écologique et numérique.

Le Président de la République prononcera une intervention.

Le Président François Baroin salue la création de la CNT que l'AMF appelait de ses vœux et la préparation à laquelle nos services sont techniquement associés.

Sur le fond, les élus de l'AMF seront bien sûr des porteurs de positions de l'association, dans la continuité du Manifeste soumis aux candidats à l'élection présidentielle le 22 mars, articulé autour de 4 principes et de 15 engagements.

Le point de vue de l'AMF sur les premières réformes en cours sera défendu (rythmes scolaires, projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique, taxe d'habitation notamment), sans oublier la perspective du transfert de la délivrance des permis de construire du maire au président d'intercommunalité, « notamment dans les zones tendues », annoncée par le Premier ministre dans son discours de politique générale. Par ailleurs, le Président Baroin souhaite défendre le projet de création d'une agence nationale de cohésion territoriale pour les territoires ruraux et un moratoire de la fermeture des services publics.

Avant la CNT, le Président et André Laignel indiquent qu'ils auront rencontré différents ministres dont Jacques Mézard, Gérard Collomb et Jacqueline Gourault.

- **Election du CNEN** :

Les nouveaux élus du CNEN seront installés le 6 juillet ; Alain Lambert devrait être reconduit dans les fonctions de Président, Philippe Laurent et Antoine Homé pour l'AMF dans les fonctions de vice-président. A cette occasion, l'AMF a préparé une déclaration, à laquelle elle a proposé à l'ADF et Régions de France de s'associer, afin de rappeler l'importance de cette instance et l'impératif de lutter contre l'inflation normative. Cette déclaration, remise au Bureau, fera l'objet d'un communiqué de presse conjoint de l'AMF, ADF et RF. Le Président François Baroin salue l'engagement des élus dans cette instance et le travail considérable mené par les services de l'AMF pour analyser et négocier les centaines de textes soumis chaque année à ce Conseil.

- **Election du CFL** : les nouveaux élus devraient être installés le 18 juillet et éliront leur Président. Le Président François Baroin indique qu'André Laignel, président sortant, sera le candidat de l'AMF (réunion reportée finalement au 5 septembre 2017).

- **Agrément de l'AMF pour la formation des élus.**

Celui-ci a été accordé par le ministère de l'Intérieur le 3 mai dernier. Cet agrément permet de clarifier les missions d'information réalisées par Mairie 2000 et celles relatives à la formation assurée par l'AMF. Des modules de formation seront proposés aux AD, à partir de l'automne, prioritairement à celles qui n'ont pas l'agrément formation, et selon les besoins qu'elles exprimeront. D'autres formations pourront être organisées exceptionnellement au niveau national si le besoin s'en faisait sentir. Il s'agit bien d'aider le réseau des AD à créer ou à développer son offre de formation aux élus car c'est un plus pour les adhérents.

- **Transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité**

Une note d'information sur les actions menées par l'AMF depuis le lancement de la réforme a été remise au bureau.

Suite au dernier Comité directeur, une nouvelle lettre est adressée au Gouvernement pour, une nouvelle fois, faire état des graves difficultés et demander qu'elles soient résolues. Une réunion du comité de suivi aura lieu le 6/7 avec le secrétaire général du ministère et permettra de les évoquer.

- **Réforme des rythmes scolaires**

Suite à notre demande de clarifications et à notre souhait d'une concertation préalable, André Laignel, 1er vice-président délégué, et Agnès Le Brun, vice-présidente, accompagnés par le Directeur général, ont été reçus le 7 juin par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Cette réunion a permis de faire part des interrogations soulevées par de nombreuses communes concernant les orientations annoncées pour la rentrée scolaire 2017, notamment en matière d'organisation du temps scolaire.

Le ministre de l'Éducation nationale a indiqué que l'assouplissement supplémentaire permis par le projet de décret n'avait pas vocation à remettre en cause, à court ou moyen terme, la réforme des rythmes scolaires de 2013. L'AMF a rappelé que celle-ci avait impliqué pour les collectivités une forte mobilisation pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'offre périscolaire ainsi qu'un rapprochement enrichissant avec les autres acteurs éducatifs.

L'AMF a par ailleurs réitéré sa demande de pérennisation du fonds de soutien pour l'ensemble des communes et d'une compensation intégrale des dépenses engagées, et cela quel que soit le rythme hebdomadaire choisi.

- **Projets de loi rétablissant la confiance dans l'action publique**

Le ministre de la Justice, François Bayrou, a présenté le 14 juin en Conseil des ministres deux projets de loi organique et ordinaire « *rétablissant la confiance dans l'action publique* ». Ces textes ont été revus et modifiés par le Conseil d'État, dont le gouvernement a rendu publics les avis. Sur un plan général, on peut regretter le titre retenu pour ces textes, inutilement stigmatisant pour les élus. Dans la dernière enquête réalisée par Sciences Po sur

les « fractures françaises », le maire reste l'autorité publique qui bénéficie le plus de la confiance des Français (67%, +4%), loin devant les autres...

Sur certains points, les clarifications demandées par les représentants des élus locaux, au CNEN du 8 juin, qui avaient motivé leur avis défavorable, ont été apportées :

- Le Gouvernement a confirmé renvoyer à un deuxième temps l'une des réformes qui concerne le plus les maires : l'interdiction d'exercer plus de trois mandats à l'exception des petites communes (seuil non encore déterminé et difficultés de trouver des candidats). Cette mesure, qui demande une révision de la Constitution, sera présentée ultérieurement avec d'autres dispositions, dans un projet de loi de réforme constitutionnelle plus global sans que l'on sache si le caractère rétroactif de la mesure est prévu ainsi que la manière dont sera comptabilisée la limite des trois mandats consécutifs.

- Dans le projet de loi ordinaire présenté au Conseil des ministres, l'un des chapitres importants concerne l'interdiction des recrutements familiaux dans les collectivités. Au CNEN, les élus locaux avaient fait plusieurs observations à ce sujet : ils ont notamment demandé qu'il soit plus clairement précisé que l'interdiction des emplois familiaux ne toucherait que les emplois de cabinet (le texte initial du gouvernement parlait, plus généralement, de « collaborateurs ») ; que les liens de parenté visés par la future loi soient précisés. Ils se sont également étonnés du fait que le texte impose un délai d'un mois seulement pour licencier les collaborateurs dont l'emploi deviendrait illégal. Sur ces points, l'avis du Conseil d'État a rejoint celui des élus. Le projet de texte précise notamment la liste des liens familiaux concernés par l'interdiction et prévoit un délai de licenciement de 2 mois.

Le projet est désormais en discussion au Sénat.

Après cette présentation des sujets d'actualité, le Président François Baroin ouvre le débat.

André Laignel souligne également l'importance d'avoir obtenu un lieu de dialogue régulier avec l'Etat, avec un travail préparatoire, et qu'il conviendra d'y être loyal et exigeant.

Marc Fesneau, concernant la taxe d'habitation, indique que la réforme n'a pas pour l'instant de cadrage précis. Une réflexion s'engage sur son champ d'application, à 80% ou à 100% des contribuables, et sur son calendrier de mise en œuvre. Sur le haut débit, ce sujet devra être abordé à la conférence.

Annie Genevard souhaite qu'André Laignel, qui sera le candidat de l'AMF à la présidence du CFL, puisse préciser les modalités de suivi des décisions prises précédemment par cette instance. Par ailleurs, elle s'interroge sur les propos du Premier ministre sur les niveaux de collectivités.

André Laignel lui répond que le CFL sera dans la continuité de l'action antérieure. Il souhaite, à l'occasion de l'installation des nouveaux membres et de l'élection du Président, présenter une déclaration des élus de l'AMF, à l'instar de celle faite au moment de l'installation du CNEN, sur le « cahier des charges » du CFL sur les sujets centraux :

dotations, réforme de la DGF, mutualisations, fonds de péréquation, valeurs locatives, réforme de la fiscalité, rôle de l'observatoire...

Alain Richard souligne que le Gouvernement souhaite proposer la possibilité pour une collectivité de confier à d'autres collectivités l'exercice de la compétence, sans big-bang, par entente mutuelle, avec une contrepartie financière. Il souhaite que le CFL diffuse plus largement ses travaux à tous ceux qui n'en sont pas membres.

Le Président Baroin confirme qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement de faire de nouveau un big-bang territorial.

Jean Louis Puissegur fait part d'un fort mécontentement des communes rurales depuis les fusions d'intercommunalités, en particulier sur les questions de représentation et de gouvernance. Il indique que depuis la réforme des CNI, cela marche très mal.

Christian Bilhac souligne les inégalités territoriales générées par le projet de réforme de la TH, et préconise d'élargir la mesure à tous les contribuables. Il souhaite sur la réforme des rythmes scolaires que l'on mette en avant l'intérêt des enfants, et pas seulement les enjeux financiers.

Annie Genevard indique que la fusion des intercommunalités a posé à certains endroits d'énormes problèmes et a déchiré les territoires. Elle préconise de redonner de la liberté au terrain, voire de remettre en cause certaines fusions. Sur la politique de l'eau, elle souhaite que la compétence soit rediscutée pour redonner la faculté d'une gestion communale.

Catherine Troendle précise que le Sénat a voté une PPL en ce sens.

André Laignel indique que ce sujet a été évoqué avec le Ministre Jacques Mézard qui a indiqué que le gouvernement se prononcerait prochainement sur la suite à donner à cette PPL.

Jean Girardon estime que les fusions de communauté XXL ont augmenté la bureaucratie et diminué la démocratie. Désormais, les urbains dominent les ruraux, et les questions de gouvernance sont centrales, il n'y a plus de débat dans les instances communautaires.

François Baroin présente la réponse apportée à Troyes sur ce sujet avec la mise en place d'un conseil de ruralité. Il indique qu'il faut s'accorder localement sur des instances préalables au conseil communautaire qui permettent d'associer toutes les communes pour un débat véritable.

Françoise Gatel propose de pousser le sujet sur la compétence eau et assainissement à rendre facultative et de soutenir fortement et rapidement la PPL adoptée au Sénat. Elle souligne qu'il ne s'agit pas de contrer les intercommunalités mais de permettre une approche différenciée et adaptée selon les territoires et selon qu'il s'agit d'eau ou d'assainissement.

Christophe Rouillon demande que l'on alerte le Gouvernement sur les efforts de gestion déjà réalisés avec la baisse des dotations et les risques d'abandon de politiques publiques. Il souhaite également que l'AMF demande de la visibilité avec une loi de financement des collectivités. Il souligne que la réforme de la TH va poser, du fait de l'écart entre les contribuables, des problèmes de consentement à l'impôt. Il alerte enfin sur le non cumul des

mandats dans le temps qui décapiterait l'exécutif d'un très grand nombre de collectivités s'il était rétroactif.

Christian Estrosi estime qu'il ne faut pas remettre en cause les transferts de compétence aux intercommunalités compte tenu de la complexité et des décisions déjà intervenues, en particulier sur l'eau (unification des DSP et régies, harmonisation des tarifs etc.). Il considère que les incompréhensions entre communes urbaines et rurales doivent être levées par un travail sur les solidarités à trouver pour surmonter les fractures. Il estime nécessaire de gommer la péréquation horizontale pour imposer de la péréquation verticale. Sur les rythmes scolaires, la ville de Nice va passer en septembre à 4 jours, et demande le maintien du fonds de soutien. La ville a redéployé les personnels en conséquence.

François Baroin estime que les rythmes scolaires à 4 jours domineront largement, et que les enjeux sont sur les financements CAF et le fonds de soutien. Il indique par ailleurs que le Ministre en charge de la cohésion des territoires a précisé que les conseils départementaux seraient supprimés dans les métropoles s'il y a volonté locale.

Marc Fesneau souligne les difficultés de la rapidité du choix sur la modification des rythmes scolaires et les tensions que cela entraîne (marchés publics, transports scolaires, redéploiement des effectifs, relations aux associations, organisation périscolaire, enjeu financier...). Il estime qu'il ne faut pas se précipiter et qu'un risque existe de disparité entre les territoires.

Pierre-Alain Roiron souligne une grande précipitation sur les rythmes scolaires et de grandes difficultés pour les maires, en particulier pour la garde des enfants le mercredi matin et les transports scolaires. Il fait part de très grandes difficultés sur les CNI. Il propose, concernant l'eau et l'assainissement de revoir le délai de transfert des compétences pour aller jusqu'à la fin du mandat. Il estime indispensable de revoir le statut des élus.

Antoine Homé rappelle la position défavorable qu'à pris à deux reprises le CNEN sur le décret rythmes scolaires, et pense que les communes urbaines resteront majoritairement à 4 jours et demi, et les communes rurales à 4 jours, et que l'enjeu sera le maintien du fonds de soutien. Concernant le projet de réforme constitutionnelle concernant le cumul des mandats dans le temps, il considère qu'il est contraire aux principes fondamentaux du droit et qu'il fait fi du temps long indispensable de l'action locale. Concernant la réforme de la TH, celle-ci pose des problèmes de cohésion des populations et il considère qu'il faut donc aller vers d'autres solutions et que l'AMF doit faire des propositions alternatives.

Gilles Leproust indique que, suite aux SDCI, les plaies sont profondes, que l'intérêt des enfants n'est pas pris en compte dans la modification des rythmes scolaires, que les délais d'attente pour la délivrance des CNI sont extrêmement longs et qu'il faut aussi fédérer les communes et traiter des questions qui se posent en milieu urbain.

Philippe Laurent indique que, dans son département, les délais de délivrance de la CNI s'élevaient à 4 mois, et estime que sur les rythmes scolaires il y a deux sujets distincts, l'organisation de la semaine scolaire et le périscolaire. Il est essentiel de préserver le fonds de soutien sur le périscolaire.

Le Président conclue cet échange en se félicitant qu'il ait permis d'examiner les sujets d'actualité.

ORDRE DU JOUR

1/ Modalités de travail avec les Parlementaires

La fin du cumul des mandats impose de redéfinir les modes de relations de l'AMF avec les parlementaires, notamment ceux qui ont siégé dans ses instances ou qui connaissent bien les problématiques locales.

C'est pourquoi le Président François Baroin proposera différentes actions à la rentrée et au Congrès.

Le Président devant rejoindre la cérémonie en l'honneur de Mme Simone Veil, il transmet la présidence du Bureau à André Laignel.

2/ 100^{ème} Congrès :

André Laignel rappelle qu'il aura lieu du 21 au 23 novembre avec la traditionnelle journée outre-mer le 20 novembre. Les points majeurs seront :

- **Le renouvellement des instances de l'AMF :**

Lors du 100^{ème} Congrès, les adhérents de l'AMF seront appelés à renouveler les instances de l'association (élection du Président, du Bureau (36 membres) et du Comité directeur (100 membres)). Pour les parrainages, les membres du Bureau ont été destinataires d'un courrier explicatif envoyé le 19 juin dernier.

Toutes les informations nécessaires aux adhérents figurent sur le site internet et sont diffusées régulièrement dans les supports de communication.

Le dépôt des candidatures à la présidence ainsi que celui des listes complètes pour l'élection du Bureau et du Comité directeur doit avoir lieu **avant le 19 juillet 2017** (12h dernier délai). Le 19 juillet, les candidatures à la présidence, au Bureau et au Comité directeur seront examinées par la commission électorale en vue de leur validation puis seront portées à la connaissance des adhérents.

Contenu de la manifestation

- Le titre : « **Réussir la France avec ses communes** »

- Les séances officielles :

- Mardi 21 novembre après-midi : Assemblée Générale statutaire avec débat d'orientation puis séquence électorale interne.
- Jeudi 23 novembre : célébration du Centenaire puis séance solennelle en présence du Président de la République et des membres du gouvernement.

- Le contenu :

Ce moment d'exception sera l'occasion unique de :

- rendre hommage à l'action des maires pour le développement de leur commune et le bien-être de leurs habitants ;
- créer un grand moment d'« adhésion républicaine » pour les adhérents de l'AMF, les associations départementales, son réseau et ses salariés ; affirmer son unité, sa représentativité et donc sa grande légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics et par rapport aux autres associations d'élus, dans un contexte de réformes difficiles pour les communes ;
- enfin, profiter de l'attention des médias pour faire passer notre message au grand public : la commune est le service public local universel ; les 35 000 maires et les 500 000 élus locaux jouent un rôle essentiel dans la société française qu'il convient de reconnaître, conforter et saluer.

Gilles Leproust se félicite que le mot communes figure dans le mot d'ordre du Congrès.

Agnès Le Brun demande qu'un atelier ou un forum soit consacré aux femmes élues dans les exécutifs.

André Laignel fait part de son accord sur cette proposition, en veillant à la qualité de l'animation et de la modération.

Christophe Rouillon demande que la table ronde Europe permette une expression forte sur l'avenir de la politique de cohésion.

Pierre Jarlier souligne à ce sujet la nécessité d'intervenir sur l'utilisation impossible des fonds du programme Leader du fait des difficultés d'organisation de l'Etat et des risques de perte de crédits correspondante.

André Laignel propose sur ce sujet une lettre au Premier ministre qui serait ensuite relayée aux adhérents.

3/ finances

André Laignel fait part des 3 sujets à évoquer qui sont présentés dans les notes diffusées: automatisation du FCTVA, révision des valeurs locatives et taxe d'habitation.

Pierre Jarlier estime qu'il faut tenir une position ferme sur l'arrêt de la baisse des dotations avec de graves difficultés pour les territoires les plus pauvres.

Isabelle Mancion fait part de cas de communes en cessation de paiement.

André Laignel indique que plusieurs centaines de collectivités sont dans le réseau d'alerte mais que ce n'est pas un véritable indicateur.

Philippe Laurent signale les conclusions récentes de l'audit de la Cour des Comptes, notamment concernant les économies réalisées par les collectivités, plus importantes que celles de l'Etat au regard de leur poids respectif. On constate 3 milliards d'excédent pour les collectivités, les recettes augmentent malgré la baisse des dotations, qui proviennent de la fiscalité et de la hausse des tarifs, ce qui signifie un transfert de la pression fiscale de l'Etat aux collectivités. Ces éléments doivent être explicités à la conférence des territoires, c'est un

argument fort. Par ailleurs, la souplesse proposée, par exemple sur le point d'indice, ne compensera jamais à la hauteur des efforts demandés et il faudra fermer des services publics.

André Laignel souligne qu'il faudra faire préciser le mode de calcul de l'effort de réduction des dépenses de 10 milliards demandé par le gouvernement.

4/ Suites à donner à la rencontre sur l'éolien

André Flajolet indique que 3 problématiques ressortent du débat du 4 juillet où une centaine d'élus étaient présents, très impliqués et motivés par le sujet : une inadéquation réglementaire, la question financière et la place insuffisante des élus locaux. Les conclusions du débat tendent à proposer de nouvelles règles d'installation avec un code de conduite à soumettre au Ministre.

Pierre Jarlier souligne que ce débat est passionné et qu'il faut non seulement un code de bonne conduite mais aussi légiférer. Il y a un problème de planification, de concertation initiale indigente avec des enquêtes publiques insuffisantes, des questions de financement à revoir pour que les compensations financières soient à la hauteur des enjeux, et les relations aux opérateurs doivent être revues. Par ailleurs, la transition énergétique ne repose pas que sur l'éolien.

André Laignel souligne que ces projets peuvent bien se passer si des précautions sont prises, en particulier sur la qualité de la concertation.

Isabelle Maincion informe sur une étude de l'ANSES sur les nuisances de l'éolien, et dit que cette agence est prête à aider les maires sur ce sujet.

5/ relations avec les éco organismes

Concernant les contrats, le Bureau décide :

- de prendre acte de la qualité de la concertation et de la prise en compte des demandes des collectivités dans les deux filières « emballages » et « papiers » ;
- de regretter l'absence d'une étude d'impact concernant l'introduction d'une concurrence qui oblige à une improvisation regrettable dans une filière aussi complexe que la filière « emballages ».

Concernant le barème « mobilier », le Bureau décide :

- de valider les principes du barème « mobilier » y compris la baisse des soutiens forfaitaires résultant de la mise à jour des ratios de tonnage ;
- de souligner l'importance d'un déploiement rapide de la filière afin que toutes les déchèteries soient équipées, en particulier les petites déchèteries en milieu rural ;
- d'appuyer la mise en place de budgets pour l'innovation et la formation.
- de regretter la précipitation avec laquelle ont été prises des décisions portant sur plusieurs centaines de millions, payés directement par les consommateurs ;
- de rappeler la nécessité de disposer de données à jour et solides afin de justifier les sommes figurant dans le barème ; pour ce faire, l'AMF prendra l'initiative de réunir des experts afin de faire le point sur les données disponibles ;

- de souligner l'importance d'un déploiement rapide de la filière afin que toutes les déchèteries soient équipées, en particulier les petites déchèteries en milieu rural ;
- d'appuyer la mise en place de budgets pour l'innovation et la formation.

Concernant le barème « DDS », le Bureau décide :

- de valider les principes du barème « DDS ».

6/ Arrêté des comptes 2016 et conclusions du commissaire aux comptes. Vote de quitus.

En l'absence de Michel Vergnier, trésorier général, pour raisons de santé, Jean Girardon, trésorier adjoint, présente les comptes et le commissaire aux comptes (cabinet Deloitte) les certifie.

En conséquence, le Bureau donne quitus pour les comptes 2016 qui seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

7/ Orientations du budget 2017

Jean Girardon présente ces orientations qui sont approuvées par le Bureau.

La séance est levée à 12h.

Le 1^{er} Vice-président délégué
André LAIGNEL

Le Président
François BAROIN

Le Trésorier général adjoint
Jean Girardon

Le Secrétaire général
Philippe LAURENT